

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1197 accordant un secours temporaire à. Saleh Mohamed Madh.

n° 1197

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 novembre 1949

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro  
30 novembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 2 mars 1936 fixant les conditions d'attribution des secours concédés sur les fonds du budget local et les textes subséquents qui l'ont modifié

**Vu** la lettre n° 1359/C. du 21 septembre 1949 du commandant de cercle de Djibouti

**Vu** la lettre n° 565/F. du 30 septembre 1949 du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un secours temporaire de dix mille francs est accordé pour l'année 1949 à Saleh Mohamed Madhi, Arabe Zeidi, expolicier.

#### Art. 2

—Ce secours est imputable au budget local, exercice 1949, chapitre Y, article 10, paragraphe 5.

#### Art. 3

—La présente décision sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel du territoire.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R, CHAMBOREDON,**